

12N13
Lac Le Marquand

Légende
Carte des titres miniers

- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité

Substance extraite

| | | |
|-----------------------------|-------------------|---------------------------|
| G) Gravier | O) Dolomie | U) Autre |
| H) Sable de silice | P) Ferme concédée | X) Calcite |
| I) Calcaire | Q) Terre jaune | R) Résidu miniers inertes |
| J) Pierre de dimensionnelle | S) Sable | T) Tourbe |
| K) Minerai de silice | N) Terre noire | |

Statut du site d'exploitation

| | | | | |
|---------------------------|-----------|----------|-----------------|------------------|
| O) Ouvert sous conditions | C) Ouvert | F) Fermé | N) Non autorisé | T) En traitement |
|---------------------------|-----------|----------|-----------------|------------------|

Contrainte à l'activité minière

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbanisé
- Terrain soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Terrain où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Terrain incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nishanab de Bétiampite, Essipit, Mashveushash, Nutsashkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

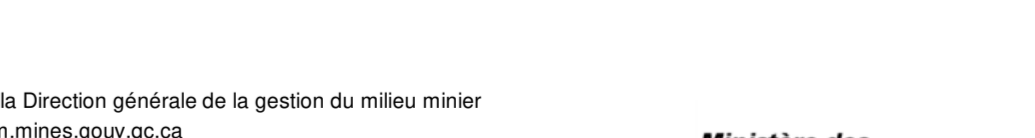
Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 24°44' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 7,5"

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20

Échelle 1:50 000



AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

